

# Informations sur le conseil municipal du 30 avril 2014

## Approbation du procès verbal du 16 avril 2014

Le procès verbal transmis par le maire le vendredi 25 avril ne relate pas l'intégralité des débats (notamment refus d'accepter la participation de Sylvie Lepage à la commission Communication – Information - Culture) et des votes (vote initial « contre » concernant la proposition de CCAS avec 4 membres exclusivement de la majorité (refus de la candidature de Sylvie Lepage afin de ne pas apporter de changement dans les objectifs de cette commission) et, après un débat animé, acceptation de Sylvie Lepage et Virgine Sanchez). Nous avons transmis un mail au maire le lundi 28 avril demandant des modifications.

**Aucune d'entre elles n'a été prise en compte.** Le PV est donc resté en l'état. Nous avons donc décidé de ne pas l'approuver.

## Vote des 4 taxes

Le maire propose d'augmenter les taxes (taxe foncière, taxe d'habitation) de 2 %.

Sur le budget de fonctionnement de 2013, il y a un excédent de 90 000€. Sylvie Lepage indique qu'elle ne comprend pas pourquoi, dans ces conditions, il est proposé d'augmenter ces taxes. Cette remarque reste sans effet sur la décision proposée et donc adoptée par le conseil municipal.

## Vote des budgets 2014 : communal, assainissement et CCAS

Le **budget communal** comprend une section investissement (300 172€) et une section fonctionnement (531 141€).

En **investissement**, côté dépenses : deux opérations sont prévues au programme 2014 : achat d'une laveuse pour l'école pour 3 360€ et étude PLU pour 24 518€. On note également 88 652€ consacrés au remboursement des emprunts (capital).

Côté recettes : on note en particulier la taxe locale d'équipement 33 368€ et le remboursement TVA 18 473€.

En **fonctionnement**, côté dépenses, on note : 14 000€ d'énergie-électricité, 9 000€ de combustibles, 22 000€ d'alimentation (cantine), 82 479€ d'entretien de bâtiments (= **réserve pour les actions de 2014 qui seront décidées en cours d'année et pour le futur excédent à reporter en 2015**), 2 200€ de publication (bulletin municipal semestriel),

3 500€ de frais de nettoyage des locaux (ménage par entreprise privée à l'école), 169 090€ de charges de personnel (dont 95 000€ pour le personnel titulaire, 24 000€ de cotisations à l'URSSAF, 15 500€ de cotisations caisses de retraite),

20 000€ d'indemnités pour les élus (maire et adjoints), 900€ de cotisation retraite des élus, 7 000€ (12 700€ en 2013) de contribution aux organismes de regroupement (dont 4 000€ pour l'animateur sportif intervenant à l'école, 160€ pour les associations « classiques » chasse ACCA, parents d'élèves EPAM, danse IDDEAL et théâtre, 1150€ pour le club du 3ème âge de la Pierre Milière et 3250€ pour le comité des fêtes ), 1 500€ pour le CCAS (2 400€ en 2013), 36 300€ de remboursement des intérêts d'emprunts.

Côté recettes, on note : 26 000€ de produit des services (cantine, garderie), 228 479€ de taxes foncières et d'habitation,

9 881€ de CVAE (Taxe à la valeur ajoutée des entreprises), 158 200€ de dotations et participations de l'Etat, 13 250€ de revenus des immeubles (locations des deux logements (école et mairie) et de la salle des fêtes) et 90 295€ d'excédent de 2013.

Concernant le comité des fêtes, nous avons indiqué que nous trouverions plus logique que ce soit la mairie qui finance directement les achats de gerbes de fleurs et les appétitifs offerts aux habitants (sur la ligne budgétaire « Fêtes et cérémonies ») plutôt que de donner une subvention augmentée d'autant à cette association. Cette pratique « plus souple pour le paiement des fournisseurs » ne permet pas, à notre avis, d'avoir une transparence suffisante quant à l'utilisation de ces crédits.

Le **budget assainissement** s'élève à 99 777€ pour la section exploitation et 120 514€ pour la section investissement. Nous avons demandé qu'elle était la capacité résiduelle d'accueil de la station avant qu'elle ne soit saturée, le maire a répondu que la station est prévue pour accueillir 300 équivalent-habitants mais ne sait pas précisément combien d'équivalent-habitants sont déjà raccordés, il pense que c'est environ les 2/3 de la capacité qui est utilisée.

## Questions diverses

### Commission des affaires scolaires

Bruno Mouyon présente les résultats de l'inspection de la cantine scolaire effectuée par la DDPP (contrôle des normes d'hygiène, action de prévention des risques de contamination des aliments, mise en place de procédures). Le constat est qu'il manque des procédures et que des recommandations ont été faites. Tout doit être mis en conformité d'ici le 16 juin 2014. A partir de cette date et avant les vacances d'été, une inspection surprise aura lieu.

Il faut rédiger un PMS (plan de maîtrise sanitaire) pour la cantine (mesures d'hygiène à prendre par rapport à la sécurité alimentaire), former le personnel aux pratiques d'hygiène (Monique Hamon), mettre en place un contrôle régulier des aliments et des surfaces de travail, organiser des audits de suivi et de restitution. Pour 2014, le coût de ces prestations s'élève à 4 210€ (dont 2 400€ pour le PMS). Il faut réfléchir au financement : 100 % parents d'élèves (augmentation du prix de la cantine de 0,47€), 100 % commune ou PMS commune et contrôle et suivi parents d'élèves (+ 0,27€). Ne s'agissant que d'un problème de rédaction de procédures, Jacques Gazo demande que les parents en soient informés pour ne pas qu'il y ait de rumeur. Ce sera fait par la municipalité.

Nous indiquons que nous ne trouvons pas normal qu'à la cantine, le prix du repas adulte ne soit que 0,15€ plus cher que celui des enfants, notamment ceux de maternelle.

Jacques Gazo demande que des précisions soient apportées quant à l'application de la réforme des rythmes scolaires. Bruno Mouyon indique que différentes possibilités seront chiffrées (simple garderie, garderie améliorée ou ALAE (accueil de loisir associé à l'école) et qu'une enquête sera effectuée auprès des parents d'élèves.

L'organisation des 3h hebdomadaires d'activités (pour compenser les 3h d'école du mercredi matin à partir de septembre 2014) serait répartie en 4x45min les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Jacques Gazo demande que le cas du mercredi après midi soit également étudié. Il indique que certaines communes refusent d'appliquer cette réforme et qu'il est possible de regrouper les 3h d'activités sur une après midi, ce qui est bien plus facile à gérer (pour le personnel, les animateurs, les bénévoles,...).

Il remarque que la prestation de l'intervenant sportif déjà payé par la commune (voir les 4 000€ prévu au budget pour ces interventions hebdomadaires) pourrait être comptabilisé dans ces 3h d'activités à organiser. Entre cette personne (ou une autre si elle ne peut pas intervenir à Montgaillard une après midi par semaine plutôt qu'une matinée), le personnel déjà présent à l'école (2 ATSEM (1 plein temps + 1 mi-temps) + un emploi avenir à temps plein) et quelques bénévoles, il devrait être possible de répondre aux exigences de la réforme sans être obligé de créer une structure plus lourde et plus coûteuse (même avec les aides de la CAF).

### Questions déjà abordées pendant la séance du 16 avril 2014 et restées sans réponse satisfaisante

#### Différence entre procès verbal et compte rendu

Jacques Gazo rappelle que le compte rendu, de la responsabilité du maire, doit être affiché dans les 8 jours à la porte de la mairie. Visible depuis l'extérieur. Le maire répond que ce sera fait.

#### Horaires et jours d'ouverture de la mairie

Nous rappelons que nous avons évoqué :

- l'ouverture tardive, jusqu'à 19h, un jour par semaine ou une permanence des élus avec compétences minimales (carte d'identité,...).
- l'ouverture au public les mercredis et vendredis : facile à mettre en œuvre puisque **la secrétaire est à temps plein**, elle travaille déjà ces jours là.
- l'information des administrés quand la secrétaire est absente (message sur téléphone + site internet + affichage dès que l'information est connue sur la porte ou le panneau).

Le maire répond que, même les jours où la mairie est fermée au public, les habitants viennent et ils sont reçus par la secrétaire. Nous indiquons que nous préférons que les jours d'ouverture soient effectivement notifiés pour que ce soit plus clair.

La modification devrait être faite. Pas de réponse pour les deux autres questions. Nous les reposerons.

#### Terrains et maisons à vendre

Nous demandons confirmation d'un affichage extérieur quand l'information est connue par la mairie avec emplacement réservé à cet effet sur le panneau d'affichage. L'information doit être accessible à tous, à tout moment (même quand la mairie est fermée).

Le maire répond que ce sera fait.

#### Aménagement du centre du village

Nous demandons confirmation que l'ébauche est consultable en mairie. La réponse est positive.

Nous rappelons que la concertation est fortement conseillée dès l'ébauche d'un projet, quel qu'il soit.

Nous évoquons le sujet des « bornes vertes » qui ont été implantées à différents endroits dans le village. Certaines pour matérialiser la limitation poids lourds dans certaines rues.

Nous indiquons que les riverains se demandent pourquoi il n'y a eu aucune concertation quant aux problèmes rencontrés, aux solutions envisagées et à la réalisation des travaux (positionnement des bornes). Nous demandons qui a décidé de l'implantation des bornes, la réponse n'est pas claire (l'entreprise, M. Amargier du pool routier de CAP Lauragais?). Jacques Gazo met en évidence l'inconvénient des bornes placées unilatéralement avec déport prévisible des PL de l'autre côté de la rue (et dégradation des gouttières correspondantes). Comme elles ne sont pas au niveau du panneau, les PL tenteront quand même de s'engager dans la rue, comme ils le font aujourd'hui.

Il indique qu'une limitation en largeur avec panneaux et un rétrécissement physique à l'extrémité des rues serait bien plus efficace.

Les conseillers en conviennent.

Nous indiquons également que ces bornes, parfois mal visibles, constituent un danger, notamment pour les deux-roues.

Il est décidé que la commission travaux proposerait des améliorations en liaison avec M. Amargier (réunion à prévoir).

Dominique Bicard indique qu'il serait bien de se poser également des questions concernant le service des ordures ménagères.

### **Emploi du temps de l'emploi avenir**

Que fait cette personne pendant les vacances scolaires de Pâques ? Elle est en formation BAFA.

### **Remplacement Antoine Renaud**

Emeline Jan indique qu'elle a reçu la lettre de demande de départ à la retraite d'Antoine Renaud. Le départ s'effectuerait le 1er novembre.

Nous indiquons qu'il serait bien de faire un appel à candidature officiel avec fiche de poste pour que toutes les personnes intéressées puissent postuler. Emeline Jan indique que ce sera fait.

Nous demandons s'il y a déjà des candidats ? Oui, la mairie a reçu une candidature, celle de M. Yann Daout.

### **Nouvelles questions**

#### **Salle des fêtes**

Nous demandons quels sont les tarifs de location : est-il vrai que la salle est gratuite pour les conseillers ? Qu'il existe un tarif préférentiel pour certains ? Quel est le tarif pour ½ journée, 1 jour, 2 jours, 3 jours (WE et hors WE)? Le maire répond que la salle était effectivement gratuite pour les conseillers. Nous indiquons que nous ne trouvons pas cela juste. Nous souhaitons que le tarif soit le même pour tous les habitants de Montgaillard. Le maire est d'accord.

Nous demandons que les tarifs soient présentés dans le prochain bulletin municipal. Demande accordée.

- Chauffage : nous demandons combien coûte le chauffage de la salle. Nous avons constaté que la pompe à chaleur marche en permanence (24h/24, 7j/7, par tout temps). Il y fait très souvent trop chaud. Le maire nous répond que la salle est très souvent occupée (nous ne l'avons pas constaté) et qu'il est difficile d'éteindre la pompe à chaleur mais que sans doute elle ne consomme pas beaucoup d'électricité (nous n'en sommes pas convaincus vu la facture globale d'électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage de 14 000€). Nous demandons à ce qu'au minimum un thermostat soit installé pour baisser la température quand la salle est inoccupée.

Nous informons que des riverains demandent :

- que soit procédé à l'affichage de l'occupation de la salle : planning d'utilisation de la salle avec indication du responsable montgaillardais, du type d'évènement (familial, repas association, conférence,...), des jours et créneaux horaires concernés afin de pouvoir anticiper les nuisances correspondantes. Benjamin Benetti, riverain lui-même de la salle des fêtes, confirme cette demande.

- que les loueurs respectent des abords de la salle (ne pas uriner à l'extérieur par exemple, notamment sur les murs des riverains).

Des conseillers de la majorité ne sont pas d'accord avec ces demandes (nom de la personne, type d'évènement, urine).

Le maire répond que les gens peuvent se renseigner en mairie sur le planning d'utilisation de la salle. Nous répondons que ce n'est pas satisfaisant. Il indique que le panneau d'affichage sera utilisé à cet effet. Nous l'en remercions.

Frédéric Gleyzes demande de ne louer la salle qu'à des Montgaillardais. Le maire répond que c'est déjà le cas. Frédéric Gleyzes indique qu'il connaît quelqu'un d'extérieur à Montgaillard qui n'a eu aucune difficulté à louer la salle...

#### **Eglise**

- Nous demandons quand il est prévu d'enlever le figuier qui pousse depuis plusieurs années dans le clocher en précisant que plus on attend et plus le coût et les dangers encourus s'amplifient. Alain Hamon a contacté le SIVOM (CAP Lauragais) pour bénéficier de leur nacelle. Un ou deux chauffeurs habilités ont été identifiés.

- Nous indiquons que les prêtres vont probablement écrire une lettre demandant la réparation des vitraux. A

remplacer par exemple par de simples vitres afin d'éviter les chutes de morceaux de verre à l'intérieur et à l'extérieur.  
- Des paroissiens trouvent également que l'église est mal entretenue. Connait-on l'état de la toiture ? A quand remontent les derniers travaux ? Le maire indique que les derniers travaux sur la toiture datent de quand Léon Oustric était maire. Des travaux sur une chapelle, la sacristie et le petit clocher ont également été faits.

### **PLU**

Nous demandons si un point peut être fait sur l'avancement de ce dossier ? Où en est le registre de concertation dont la mise en place a été annoncée dans le bulletin municipal de décembre 2013 ?

Le maire répond que rien n'a commencé. En 2013 le bureau d'étude a juste été choisi. Des dossiers agricoles vont bientôt être transmis aux agriculteurs.

Nous demandons comment et quand seront informés les habitants sur cet important dossier? Ne serait-ce que pour leur expliquer ce en quoi il consiste et ses différentes étapes. Le maire répond que deux réunions publiques sont prévues dans le cahier des charges.

### **Commissions communales**

- Convocation des commissions : elle doit intervenir dans les huit jours suivant leur constitution. Le maire demande à chaque commission de se réunir sans attendre qu'il les convoque.

- Proposition de fusion des deux commissions Urbanisme/Assainissement, voiries, travaux

Jacques Gazo indique que cela serait bien plus cohérent. De plus, les membres de ces deux commissions ne sont pas les mêmes (à part Yves Lafont et Jacques Gazo). Les conseillers de la majorité n'en voit pas l'intérêt.

- Commission des impôts directs : d'après les textes en vigueur, nous indiquons qu'il faut 12 noms de plus. Le maire accepte que nous proposons ces 12 personnes (6 titulaires et 6 suppléants). 12 personnes sur les 24 proposées seront choisies par l'administration compétente.

- CAP Lauragais : nous souhaitons connaître au fur et à mesure la date des prochaines réunions et quel en est l'ordre du jour afin de pouvoir faire remonter, à chaque fois, des questions.

### **RAM**

Nous insistons sur l'intérêt de ce service (proposé par Villefranche et auquel la commune a refusé d'adhérer l'an dernier) à la fois pour les enfants (lieu de rencontre avec éducatrice et animations), les parents (conseils sur modes de garde, aide à la rédaction des contrats) et les assistantes maternelle (professionalisation et aide juridique). Nous ne comprenons pas que la mairie ait refusé d'y adhérer.

Le maire répond qu'une enquête a été faite par le biais du bulletin municipal en juin 2013 et que seulement deux assistantes maternelles se sont manifestées. Le coût était de 10x120€ soit 1200€ pour la commune (et donc toutes les assistantes maternelles et les parents et enfants correspondants). Nous indiquons que l'article en question était très mal formulé. Il laissait entendre que tout était réglé.

Nous concluons ensemble qu'il faut que la mairie consulte les parents et les assistantes maternelles en les informant mieux.

### **Voeux**

Nous indiquons que des habitants ont exprimé leur souhait de se voir présenter les vœux par la municipalité. Ce serait effectivement une occasion privilégiée de communication pour faire le bilan de l'année passée et présenter les projets de la nouvelle année. Sylvie Lepage indique que la « galette » existante est trop sélective (seulement élus, personnel communal et présidents d'association). Bruno Mouyon doute que la salle des fêtes soit suffisamment grande.

Le maire répond qu'il étudiera la question.

### **Tract reçu dans les boîtes aux lettres**

Sylvie Lepage s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à son mail à la mairie concernant ce tract mensonger. Il s'agit d'un faux appel à dons fait par une entreprise privée et non une association caritative. La collecte est prévue le 2 mai et nous aurions aimé que la mairie prévienne les habitants afin qu'ils ne tombent pas dans le piège.

Les élus de la liste *Demain, vivre ensemble à Montgaillard*

**Merci, si vous souhaitez continuer à recevoir des informations sur la gestion communale à Montgaillard, de bien vouloir nous transmettre votre adresse mail à l'adresse suivante :**

**[vivre.ensemble.montgaillard@gmail.com](mailto:vivre.ensemble.montgaillard@gmail.com) ou nous appeler au 05 61 27 94 39 ou 06 52 86 47 59.**

**Notre site internet est également à votre disposition à l'adresse suivante :**

**[www.montgaillardlauragais.sitew.fr](http://www.montgaillardlauragais.sitew.fr)**